



Coronavirus: la prévention du risque, un enjeu prioritaire, une responsabilité de l'employeur

La CGT et la CFDT ont alerté la semaine dernière la direction du CMN concernant l'inquiétude montante des agents face à la propagation du Coronavirus.

En effet, des monuments se trouvent proches de la frontière italienne, proche voir dans des zones clusters, un autre site a vu un mécénat avec une bonne partie des équipes et du public venant de la région milanaise, des dîners et cocktails sont programmés avec des participants internationaux...mais au-delà de ces situations particulières, il y a le contact quotidien des agents du Centre des monuments nationaux avec un public international que le CMN veut toujours plus nombreux. Le contrôle des sacs, la vente en boutique et billetterie, le contrôle des billets... engendrent des risques de contamination dans un contexte d'expansion de la maladie. Or peu de mesure de prévention, notamment primaire ont été mises en œuvre.

Suite au passage en stade 2 de l'épidémie, à la légitime inquiétude des agents de l'Arc de triomphe et au droit de retrait des agents du Louvre : **la CGT a demandé la convocation d'un CHSCT ministériel lundi après-midi ainsi que d'un CHSCT central extraordinaire du CMN mardi** auquel a bien voulu répondre la direction et la CFDT.

Si le CMN attend les consignes du ministère de la culture qui lui-même attend les directives du ministère des solidarités et de la santé, **la CGT demande au CMN, au regard de ses responsabilités concernant la santé physique et mentale des agents, de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter que les agents ne soient en contact avec des personnes pouvant être contaminées :**

- ✓ mise à disposition de masques, de gants, de gels hydro-alcooliques et formation à leurs usages ;
- ✓ mise à disposition de gels hydro-alcooliques à destination des visiteurs ;
- ✓ mise à distance des visiteurs d'un mètre ;
- ✓ information à destination des visiteurs sur les comportements à avoir ;
- ✓ renforcement du nettoyage dans les services (sanitaires, locaux de jour, audioguides...)
- ✓ donner des instructions aux entreprises sous-traitantes afin de prendre en compte également leurs salariés et que le CMN assume sa responsabilité sociale vis-à-vis d'eux en tant que donneur d'ordre.
- ✓ réunions de service régulière des administrateurs et directeurs avec leurs équipes et assistants de prévention ;
- ✓ limiter les déplacements des agents qui ne sont ni urgents ni indispensables ;

- ✓ identifier les personnes fragiles (malades chroniques, femmes enceintes...) comme a commencé à le faire la médecine de prévention ;
- ✓ prévoir des autorisations spéciales d'absence en cas de risque, d'absence ou de garde d'enfants pour écoles fermées par exemple ;
- ✓ élaboration d'un plan de continuité d'activité

Ce sont les mesures immédiates que nous avons demandées dont un certain nombre ont été reprises dans la note du 3 mars diffusée par la DG.

Pour autant, dans un contexte de mondialisation toujours plus croissante, nous avons demandé au président Philippe Bélaval de prendre en compte le risque épidémique et sa prévention sur le court, moyen et long terme notamment en mettant en œuvre des orientations pour :

- ✓ repenser les postes de travail en contact avec le public notamment dans le cadre de prochains travaux face à ces risques (vitres, mise à distance d'un mètre...)
- ✓ introduire les risques épidémiologiques dans les documents uniques d'évaluations des risques professionnels (DUERP).

Sans tomber dans la psychose, nous souhaitons que le CMN prenne toutes les mesures de prévention primaire (éviter que le risque n'advienne) et secondaire (quand le risque survient) afin de protéger la santé des agents.

Paris, le 5 mars 2020.